

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 octobre 2016 portant dissolution
de la brigade de recherches de Saint-Martin (Guadeloupe)**

NOR : INTJ1622281A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade de recherches de Saint-Martin est dissoute à compter du 1^{er} novembre 2016.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*L'inspecteur général de l'administration,
directeur des soutiens et des finances,*
P. DEBROSSE